



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin
Agence Principale de Cotonou

CAHIER DES CHARGES

Numéro AO/B00/SAPS/005/2026

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DEUX SCANNERS
DE COLIS, D'UN PORTIQUE ET D'UN DETECTEUR PORTATIF DE METAUX AU PROFIT
DE LA DIRECTION NATIONALE DE LA BCEAO POUR LE BENIN**

SEPTEMBRE 2026

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

La BCEAO envisage de renforcer la sécurité dans le traitement des opérations de contrôle d'accès des bagages et des métaux de ses Agences.

A cet égard, elle souhaite doter ses services en charge de la gestion desdites opérations, de deux scanners de colis, des équipements de détection de métaux (portique et portatif) pour le Poste de Contrôle des Entrées.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet de sélectionner une entreprise spécialisée dans le remplacement de deux scanners de colis, d'un portique et d'un détecteur de métaux répondant aux exigences spécifiées en termes de qualité, d'accessibilité et de durabilité.

I.3. Allotissement

Les prestations sont réparties en deux (02) lots, définis comme il suit :

- **Lot 1** : « Fourniture et installation d'un scanner de colis, d'un portique et de détecteur portatif de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou au Bénin ».
- **Lot 2** : « Fourniture et installation d'un scanner de colis au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou au Bénin ».

Les soumissionnaires sont invités à présenter pour chaque lot, une offre forfaitaire et globale.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du présent dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du cahier des charges sera rejetée pour non-conformité. Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution des marchés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres pour divers motifs, à tout moment, avant la signature du contrat.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins six (6) mois à compter de la date limite de dépôt.

I.9. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction certifiée desdites notices en français.

I.10. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.11. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.13. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à la livraison conforme de l'équipement, attestée par la signature d'un procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie, libérable à la fin de la période de garantie, attestée par la signature du procès-verbal de réception définitive.

I.14. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.14.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en annexe 1 et 3, précisant tous les éléments de son offre.

Ces lettres devront être signées par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.14.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements pendant la période de garantie ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale.
- l'attestation fiscale ;
- les bilans comptables des exercices 2022, 2023 et 2024.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.14.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et critères de performance de l'équipement, conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques et prospectus en couleur, incluant des visuels des équipements proposés ;
- l'attestation de l'équipementier pour l'équipement proposé, mentionnant clairement l'objet du marché le cas échéant ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires réalisés appuyées d'attestations de bonne exécution ;
- toute autre information technique jugée utile.

I.14.4. Offre financière

Les prix indiqués pour chaque lot par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé pour la fourniture des équipements ;
- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.15. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir, dans leurs soumissions, la preuve de leur agrément par les fabricants.

I.16. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.17. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.18. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres, présentées sous forme d'un fichier au format PDF, devront être protégées par un mot de passe et transmises par voie électronique, à l'adresse courrier.bdn@bceao.int au plus tard, aux date et heure précisées dans l'Avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

Le mot de passe d'ouverture du fichier PDF constitutif de l'offre doit être transmis par courrier électronique séparé, à l'adresse électronique sus-indiquée, impérativement aux date et heure précisées dans l'Avis d'appel d'offres.

Toute soumission qui ne respecterait pas les prescriptions ci-dessus, ne sera pas prise en compte.

I.19. Évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la

vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.4, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des prestations et livrables proposés.

I.20. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.21. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les équipements qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du matériel livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO

I.22. Délai de livraison

Le délai de livraison pour chaque lot devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

I.23. Lieux de livraison

La livraison des équipements commandés s'effectuera selon le mode DAP «Delivered At Place» conformément aux incoterms 2020, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou pour le lot 1, et à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou pour le lot 2.

Leurs installations sont à la charge du fournisseur.

I.24. Réception

La réception interviendra en deux (2) temps, selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison de l'équipement et le constat de son bon fonctionnement ;

- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation à l'usage du bon fonctionnement de l'équipement livré. Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

I.25. Garantie

Les équipements devront être neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils devront être couverts par une garantie constructeur d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, le retour des équipements sera entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison des équipements dans les locaux de la BCEAO. Le non-respect de cette clause constituera un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période de garantie d'un (1) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

I.26. Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différent né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre désigné conformément à ce règlement.

L'arbitrage a lieu à Cotonou et se déroule en langue française.

Le droit applicable au fond du litige est le droit béninois.

I.27. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de Service de l'Administration et du Patrimoine, par courriel au moins cinq (5) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.bsaps@bceao.int. Les questions devront être reçues uniquement par écrit pour assurer une bonne traçabilité. Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

I.28. Contraintes particulières

En raison de l'impérieuse nécessité de continuité des activités, certains travaux devront être programmés pour se dérouler sans incidence à l'Agence. Les interruptions devront alors être soumises au Maître d'Ouvrage (BCEAO) et planifiées pour éviter tout désagrément sur lesdites installations.

En conséquence, chaque soumissionnaire devra indiquer les dispositions qu'il compte mettre en œuvre pour minimiser les temps d'indisponibilité des installations ;

N.B : Pour chaque lot, l'offre devra comporter en option :

- la fourniture d'une valise de test pour le scanner de colis ;
- un kit d'échantillon de référence permettant le contrôle de sûreté du portique ;
- la formation des utilisateurs.

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Lot 1 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis, d'un portique et d'un détecteur portatif de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou au Bénin ».

II.1. Scanner XIS-5335ST d'ASTROPHYSICS



Spécifications Dimensionnelles et Logistiques

- Dimensions du tunnel d'inspection : Largeur de 53,3 cm x Hauteur de 35,8 cm ;
- Gabarit de l'appareil (Encombrement) : Longueur de 133,1 cm x Largeur de 76,4 cm x Hauteur de 122,5 cm ;
- Contrainte d'installation : Conception compacte à faible encombrement impérativement adaptée pour le déplacement et le passage par des portes de taille standard ;
- Application cible : Optimisé pour le contrôle et l'inspection rapide de petits articles (courriers, petits colis, sacs, sacs à dos).

Générateur et Imagerie

- Puissance du générateur : Générateur de rayons X de 160 kV minimum pour assurer une détection améliorée des petits objets ;
- Qualité d'affichage : Images haute résolution en couleur 24 bits ;
- Technologie d'imagerie : Imagerie avancée à 6 couleurs (organique et inorganique) permettant de localiser rapidement les menaces liées aux armes, stupéfiants et à la contrebande ;
- Filtres d'analyse : Analyse d'images et filtres à contraste élevé combinés à la discrimination matérielle améliorée.

Système informatique

- Matérielle : Système basé sur PC, équipé d'un processeur Intel® Core ;
- Système d'exploitation : Windows (version XP Professional ou ultérieure) combinant les dernières technologies logicielles et matérielles pour la clarté d'image ;
- Supervision du système : Outil de diagnostic des pannes en temps réel.

Fonctionnalités Logicielles de Filtrage

- Archivage automatique en mémoire capable de stocker jusqu'à 50 000 images ;
- Archivage manuel des images au format Bitmap et traitement spécifique pour les

images suspectes ;

- Accès sécurisé défini par l'utilisateur pour consulter les archives d'images.
- Technologie *Picture Perfect* pour maximiser la résolution et la pénétration ;
- Fonction de pénétration élevée et contrôle des niveaux de pénétration/contraste programmables ;
- Amélioration des contours, correction de la distorsion géométrique de l'image, pseudocouleur et monochrome inversé ;
- Outil d'annotation des images, de mesure du numéro atomique Z et fonction d'impression directe ;
- Capacité de zoom sélectionnable par l'opérateur allant de 2X à 64X ;
- Revue rapide des images permettant de réexaminer jusqu'aux 100 dernières images traitées ;
- Intégration d'une alerte de densité automatique pour signaler les masses opaques ;
- Compteur de bagages intégré ;
- Programme de formation des opérateurs (OTP) directement intégré au système.

Matériel de Restitution et Commandes

- Écran de contrôle : Écran couleur LCD d'une taille minimale de 17 pouces ;
- Contrôle du tapis : Mouvement du convoyeur entièrement pilotable vers l'avant et vers l'arrière.

Connectivité et Mise en Réseau

- Interface réseau : Prise en charge native d'une connexion réseau Ethernet TCP/IP à haute vitesse ;
- Centralisation : Capacité d'envoyer l'intégralité des images recueillies vers un serveur central distant pour la visualisation, le stockage ou l'impression.

II.2. Portique multi-zone HI-PE PLUS Types CEIA





Détection et Technologie

- Détection multi-zones : Exigence de 60 zones de localisation au total, réparties en 20 zones verticales et 3 zones latérales ;
- Technologie d'analyse : Intégration de la technologie *Met-Identity* pour identifier précisément la composition et la nature des menaces détectées ;
- Polyvalence des menaces : Capacité à détecter les armes et objets dangereux composés d'alliages magnétiques, non magnétiques et mixtes, y compris lorsqu'ils sont dissimulés dans les cavités corporelles ;
- Hauteur d'analyse : Balayage rapide et complet de toutes les parties du corps sur toute la hauteur du portique.

Discrimination et Gestion du Flux (Débit d'inspection)

- Technologie de balayage : Système de balayage magnétique à volume de transit (technologie brevetée CEIA) ;
- Haute discrimination : Capacité à ignorer les effets personnels courants (ceintures, pièces de monnaie, clés, bijoux, montres, portefeuilles) pour maximiser le débit de transit et réduire les files d'attente ;
- Taux d'erreur : Taux d'alarme de nuisance (fausses alarmes) très faible, même aux niveaux de sécurité les plus stricts.

Immunité aux Interférences Électromagnétiques

Capacité à fonctionner de manière stable dans des environnements présentant d'importantes interférences électriques (impossible pour des détecteurs conventionnels).

Exploitation et Configuration (Sécurité du système)

- Programmes intégrés : Mémoire interne contenant jusqu'à 50 programmes de sécurité (jusqu'à 30 normes internationales et 20 niveaux personnalisables) ;
- Contrôle par carte puce : Utilisation d'un système de carte puce pour permettre au chef de la sécurité de modifier instantanément et de façon sécurisée le niveau de sécurité ou les paramètres (volume, tonalité, lecture du compteur) sans aucune programmation manuelle sur l'appareil.

Signalisations et Alarmes

- Indication de zone : Unité de contrôle et indication des zones de transit (verticales et latérales) à haute visibilité, indépendante de la position de l'opérateur ;
- Régulation du flux : Configuration possible des indicateurs lumineux comme des « feux de circulation » pour contrôler le passage des personnes ;
- Alarmes acoustiques : Système flexible comprenant 10 tonalités (continues et pulsées), 34 sons spéciaux et 10 niveaux de volume ;
- Comptage : Présence d'un compteur de transit à très haute précision.

Caractéristiques Physiques et Maintenance

- Structure robuste : Logements construits en polymères haute performance offrant une résistance exceptionnelle aux impacts (à basse et haute température) et à la corrosion atmosphérique ;
- Étanchéité : Certification d'étanchéité à l'eau et à la poussière conforme à la norme IP66 ;
- Visibilité de l'écran : Affichage optimisé par un polymère spécifique pour améliorer la clarté et la définition des LED ;
- Maintenance : Matériel à haute fiabilité ne nécessitant ni calibrage périodique, ni maintenance préventive (réduction du coût total de propriété) ;
- Installation guidée : Fonction d'installation automatique guidée par une interface tactile (système OTS) avec auto-diagnostic continu (p. 4).

Normes de Sécurité Exigées

- Santé : Conformité stricte aux normes d'exposition humaine aux champs électromagnétiques et innocuité totale pour les porteurs de stimulateurs cardiaques (pacemakers) ;
- Conformité CE : Respect des normes européennes en matière de sécurité électrique et de compatibilité électromagnétique ;
- Supports magnétiques : Système totalement inoffensif pour les supports magnétiques (disquettes, bandes, cartes de crédit).

II.3. Détecteur portatif de métaux : _modèle CEIA PD240N / PD140N



Détection et Sensibilité

- Zone de recherche : Large zone de recherche assurant des opérations de contrôle rapides et précises ;
- Portée : Longue portée de détection avec une sensibilité uniforme aux cibles magnétiques, non magnétiques et à l'acier inoxydable ;
- Sensibilité réglable : Sensibilité entièrement programmable par l'utilisateur ;
- Immunité au sol : Solutions techniques innovantes autorisant les recherches à proximité immédiate des sols renforcés de métal ou d'armatures en acier sans baisse de sensibilité ;
- Perturbations : Grande immunité aux perturbations extérieures provenant de sources électromagnétiques et mécaniques ;
- Option spécifique : Capacité de détection des substances et matériaux radioactifs en option ;

Ergonomie, Conception et Matériaux

- Design anti-interférence : Poignée décalée ergonomique évitant que la main de l'opérateur n'interfère avec la zone sensible de détection (réduction du nombre de scans et temps d'inspection courts) ;
- Fluidité de mouvement : Conception mécanique sans bords ni coins tranchants pour passer en douceur sur les vêtements sans se coincer dans les boutons, plis ou boucles ;
- Robustesse du boîtier : Fabrication en polymères techniques de nouvelle génération offrant une résistance mécanique élevée et une forte résistance chimique ;
- Usage : Matériau et panneau de contrôle adaptés pour des opérations intérieures et extérieures.

Architecture Électronique et Connectivité

- Technologie numérique : Conception entièrement numérique basée sur un émetteur-récepteur avec technologie de traitement numérique du signal (DSP) et antenne imprimée spéciale ;
- Répétabilité : Fiabilité maximale assurant des performances constantes et des opérations sans aucun étalonnage périodique ;
- Configuration PC : Port USB intégré permettant de connecter l'appareil à un PC pour personnaliser les fonctions et la signalisation des alarmes via une interface graphique dédiée ;
- Panneau de commande : Interrupteurs et voyants d'avertissement protégés par du silicium à haute épaisseur.

Alimentation et Autonomie

- Autonomie de base : Alimentation par deux piles rechargeables NiMH de taille AA offrant plus de 100 heures de fonctionnement continu ;
- Économie d'énergie : Activation automatique d'un mode "Faible Consommation"

pendant les pauses, prolongeant l'autonomie jusqu'à 200 heures ;

- Circuit interne optimisant la recharge rapide des batteries en moins de 5 heures sans avoir à les retirer de l'appareil ;
- Fourniture d'un support dédié servant à la fois de support de table et de connexion secteur pour la charge.

Normes et Standards de Sûreté

Conformité stricte à la norme internationale NIJ 0602.02 et prise en compte du nouveau projet de norme NIJ 0602.03.

Lot 2 : «Fourniture et installation d'un scanner de colis au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou, au Bénin».

II.4. Scanner de colis à rayons XSCANNER DE COLIS ASTROPHYSICS XIS-6040



Description Générale et Détection

- Générateur et technologie : L'équipement proposé devra comporter un générateur électrique de rayons X haute performance de 160 kV (opérant à 150 kV). Le cycle de travail doit être de 100% sans nécessiter de procédure de préchauffage ;
- Séparation et analyse des matériaux : Le système doit assurer une discrimination précise des matériaux. Il doit proposer nativement une imagerie à 3 et 6 couleurs (organique/inorganique), où chaque couleur correspond à une plage spécifique de numéros atomiques Z ;
- Performance d'imagerie : L'appareil devra garantir une pénétration minimale dans l'acier de 39 mm (typique) / 37 mm (standard).

Visualisation et Caractéristiques Informatiques

- Caractéristiques de l'écran : La visualisation se fera sur un moniteur couleur LCD à écran plat de 21,5 pouces minimum, déporté sur la table opérateur. L'écran devra supporter une résolution Full HD de 1920 x 1080 pixels.
- Système d'exploitation : Plateforme fonctionnant impérativement sous Windows 10 OS avec un processeur de type Intel Core.
- Mémoire et stockage système :
- Mémoire vive : Minimum 8 GB RAM.
- Capacité de stockage interne : Minimum 256 GB SSD.

Fonctionnalités Logicielles et Traitement d'Images

- Toutes les fonctions suivantes doivent être disponibles de manière native pour l'exploitant à partir du clavier
- Optimisation d'image (*Enhanced Imaging*), amélioration des contours, pseudocouleur, et monochrome inversé
- Manipulation d'image en temps réel et correction de la distorsion géométrique de l'image
- Zoom variable en continu jusqu'à 64x associé à un mode de zoom par quadrant (*Quadrant Zoom*) et panoramique vertical (*Vertical Zoom Panning*)
- Fonction d'archivage automatique des images (*Auto Image Archiving*), outil de revue des images, enregistrement des images (au format RGB), compteur de bagages et outil d'annotation des images
- Entraînement et diagnostic : Intégration en temps réel d'un logiciel d'auto-diagnostic du système (*Real-Time Self Diagnostics*) (Page 2, Page 3). L'appareil devra être compatible avec l'intégration d'un logiciel de projection d'images de menaces (TIP)

Spécifications Techniques, Mécaniques et Électriques

- Taille de l'ouverture du tunnel : 60,0 cm de largeur x 40,0 cm de hauteur (23,6" x 15,8").
- Dimensions hors-tout de l'appareil : 143,3 cm (L) x 84,6 cm (l) x 124,5 cm (h) (Page 3).
- Hauteur du convoyeur : 71,6 cm par rapport au sol
- Vitesse du convoyeur : 23 cm/s (0,23 m/s), avec défilement vers l'avant et vers l'arrière (*Forward or Reverse*)
- Capacité de charge du convoyeur : Capacité minimale de 165 kg avec une charge uniformément répartie
- Résolution filaire (Wire Resolution) : 40 AWG typique / 38 AWG standard (Page 3).
- Alimentation électrique : 220 VAC $\pm$ 10%, monophasée, 50/60 Hz, 10 Ampères maximum. Le système devra être fourni avec un régulateur de tension automatique intégré (AVR 400VA).

Sécurité, Radioprotection et Normes

- Fuites de radiation : Le niveau de fuites de radiation typique doit être strictement inférieur à 0,1 mR/hr. L'équipement doit être entièrement conforme aux normes du *USFDA Center for Devices and Radiation Health Standards for Cabinet X-Ray Systems (21-CFR 1020.40)*
- Sécurité des films : Le système doit garantir l'innocuité totale pour les films photographiques jusqu'à ISO 1600 (33 DIN)
- Organes de sécurité : Des boutons d'arrêt d'urgence de type "coup de poing" doivent être disposés aux extrémités (entrée et sortie) du tunnel d'inspection ainsi que sur le panneau de commande de l'opérateur. Des voyants lumineux de sécurité doivent signaler la mise sous tension et l'émission active des rayons X.

Accessoires Inclus

L'entrée et la sortie du tunnel de l'appareil doivent être équipées de convoyeurs à rouleaux libres (*Entry/Exit Roller Tables*) positionnés dans le prolongement parfait du tapis motorisé .

NB : Les scanners et portiques doivent être neufs et répondre au minimum aux exigences ci-dessus. Tous les documents techniques les concernant, en langue française, seront obligatoirement joints aux offres.

DEUXIÈME PARTIE : CADRE DE DEVIS

Modèles de cadres de devis quantitatif et estimatif

Lot 1 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis, d'un portique et d'un détecteur portatif de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, au Bénin ».

DÉSIGNATION	QTE	MONTANT
Dépose des anciens équipements (1 scanner de colis, 1 portique)	Ens	FF
SCANNER DE COLIS ASTROPHYSICS XIS-5335 TUNNEL D'INSPECTION PAR RAYONS X Structure modulaire avec panneaux amovibles et clavier opérateur réglable. * Taille du Tunnel : 533 mm large x 358 mm haut - Charge maximale du convoyeur 165 kg * Ecran plat 21,5" couleur XVGA * Console opérateur déportée sur une table fournie - Autres détails (Cf Fiche Technique)	1	
ONDULEUR 3KVA - POUR LA PROTECTION SCANNER DE BAGAGES Technologies On Line Double conversion Cos phi > 0,9 puissance active de 2,7 kW Rack 2U	1	
Portique détecteur de métaux : HI PE PLUS PORTIQUE "MULTI ZONE" DE DETECTION DE MASSES METALLIQUES A PANNEAUX Certificat STAC n° DGAC-CER WTMD 005 * Spécifications Techniques Très bonne discrimination * Immunité élevée * Localisation des zones par 4 barres d'affichage multizones programmables comme témoin de passage * 60 zones d'indication verticale (20 zones) et horizontales (3 zones) * Lecteur de carte à puce * Compatibilité Bluetooth, Infrarouge et RS-232 * Compteur de passages à grande précision * Fonction alarme aléatoire programmable	1	
DÉTECTEUR PORTATIF DE MASSES MÉTALLIQUES ÉVOLUÉ A SENSIBILITÉ ÉLEVÉE : PD240N de CEIA Certificat STAC N° CER_HHMD_132 * Sensibilité programmable (sauf version STAC : sensibilité figée) * 2 Batteries rechargeables type AA NIMH longue durée intégrées permettant d'avoir une énergie renouvelable et de supprimer l'utilisation des piles Alcalines	1	
OPTION 1 : Valise test pour le scanner de colis	1	
OPTION 2 : Kit d'échantillon pour portique	1	
Main d'œuvre pour les travaux d'installation des équipements, de raccordement des équipements connexes, d'essais et de mise en service y compris formation/ transfert de compétences toutes sujétions comprises	FF	
Formation des utilisateurs		
Total HD-HTVA		

NB : Ce cadre de devis estimatif est donné à titre indicatif.

Lot 2 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou, au Bénin ».

DÉSIGNATION	QTE	MONTANT
Dépose des anciens équipements (1 scanner de colis)	Ens	FF
SCANNER DE COLIS ASTROPHYSICS XIS-6040 TUNNEL D'INSPECTION PAR RAYONS X Structure modulaire avec panneaux amovibles et clavier opérateur réglable. * Taille du Tunnel : 600 mm large x 400 mm haut - Charge maximale du convoyeur 165 kg * Ecran plat 21,5" couleur X VGA * Console opérateur : déportée sur une table fournie - Autres détails (Cf Fiche Technique)	1	
Paire lot de tables de 0,5 mètre à rouleaux pour scanner (Réception/ Sortie)	1	
ONDULEUR 3KVA - POUR LA PROTECTION SCANNER DE BAGAGES Technologies On Line Double conversion Cos phi > 0,9 puissance active de 2,7 kW Rack 2U	1	
OPTION : Valise test pour le scanner de colis	1	
Main d'œuvre pour les travaux d'installation des équipements, de raccordement des équipements connexes, d'essais et de mise en service y compris formation/ transfert de compétences toutes sujétions comprises	FF	
Total HD-HTVA		

ANNEXES :

Lot 1 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis, d'un portique et de détecteur portatif de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, Bénin ».

ANNEXE 1 : MODELE DE SOUMISSION

Entête du soumissionnaire

LETTRE DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SCANNER DE COLIS A RAYONS X, PORTIQUE ET DE DETECTEUR DE METAUX AU PROFIT DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A COTONOU AU BENIN

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un scanner de colis à rayons X, d'un portique et d'un détecteur de métaux au profit de l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou ;
- après m'être rendu compte de la situation et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,

2- m'engage à livrer les équipements dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de la commande,

3- m'engage expressément à livrer les équipements conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° *[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

ANNEXE 2 : Modèle de Caution d'avance de démarrage

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif à la fourniture d'un scanner de colis à rayons X, d'un portique et d'un détecteur de métaux à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou

Nous faisons référence au contrat de marché signé le.....entre la BCEAO pour le Bénin et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Cotonou

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de réception du montant de l'avance de démarrage sur le compte n°[numéro de compte en douze caractères] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Elle expire et sera libérée au plus tard un (01) mois après le remboursement intégral de cette avance.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Bénin notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Bénin seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)

Lot 2 : « Fourniture et installation d'un scanner de colis au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou, au Bénin ».

ANNEXE 3 : MODELE DE SOUMISSION

Entête du soumissionnaire

LETTRÉ DE SOUMISSION

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SCANNER DE COLIS A RAYONS X, AU PROFIT DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A PARAKOU AU BENIN

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la fourniture d'un scanner de colis à rayons X, au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou.
- après m'être rendu compte de la situation et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance de la mission à réaliser :

1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier d'appel d'offres, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,

2- m'engage à livrer l'équipement dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de la commande,

3- m'engage expressément à livrer l'équipement conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,

4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres,

5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° *[numéro de compte en douze caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

ANNEXE 4 : Modèle de Caution d'avance de démarrage

Entête de la Banque

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

OBJET : Lettre de garantie à première demande de l'avance de démarrage du contrat de marché relatif à la fourniture d'un scanner de colis à rayons X au profit de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Parakou

Nous faisons référence au contrat de marché signé le.....entre la BCEAO pour le Bénin et l'Entreprise.....(adresse)..... pourà l'Agence Principale de Cotonou

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(montant en lettre et en chiffre)

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de(libellé du marché) à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA (montant en lettre et en chiffre).

Nous, (Banque)..... au capital de..... F CFA, (adresse)....., nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme, à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de réception du montant de l'avance de démarrage sur le compte n°[numéro de compte en douze caractères] ouvert au nom de [Attributaire du compte].

Elle expire et sera libérée au plus tard un (01) mois après le remboursement intégral de cette avance.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Bénin notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Bénin seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à [Ville de résidence] le [jour/mois/année]

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)